

**ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-
PÊCHEUR INC.**

États financiers

Exercice terminé le 30 novembre 2020

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 novembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	6
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	7
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	8
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - PRODUITS	19
ANNEXE B- SUBVENTIONS	19
ANNEXE C - EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER	19
ANNEXE D - ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE	20
ANNEXE E - ACCUEIL	20
ANNEXE F - PROTECTION DE LA FAUNE	20
ANNEXE G - AMÉNAGEMENT	21
ANNEXE H - AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de
L'Association Chasse et Pêche Martin-Pêcheur Inc.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Chasse et Pêche Martin-Pêcheur inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 novembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



MARTIN PRIVÉ CPA INC.

Par: Geneviève Morin, CPA auditrice, CGA

Chicoutimi, le 13 avril 2021

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercice terminé le 30 novembre	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS (annexe A)	788 268	707 669
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Administration et gestion interne (annexe D)	295 460	272 412
Accueil (annexe E)	283 194	284 213
Protection de la faune (annexe F)	120 029	145 960
Autres services aux utilisateurs (annexe H)	10 417	40 931
Exploitation - Réseau routier (annexe C)	305 651	382 607
Aménagement (annexe G)	57 328	48 384
	1 072 079	1 174 507
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(283 811)	(466 838)
SUBVENTIONS (annexe B)	391 775	469 803
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	107 964	2 965

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 30 novembre		2020	2019
	Actif net non affecté		
	\$	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	443 180	443 180	440 215
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>107 964</u>	<u>107 964</u>	<u>2 965</u>
SOLDE, fin de l'exercice	<u><u>551 144</u></u>	<u><u>551 144</u></u>	<u><u>443 180</u></u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	216 075	36 257
Placements temporaires (0.26 %)	160 126	159 119
Comptes clients et autres créances (note 3)	71 107	309 132
Stocks	23 356	-
Frais payés d'avance	20 815	17 593
	<u>491 479</u>	<u>522 101</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>272 951</u>	<u>241 678</u>
	<u>764 430</u>	<u>763 779</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	37 371	221 618
Subventions reportées affectées aux charges	32 534	-
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition remboursable au cours du prochain exercice (note 8)	815	-
Portion remboursable au cours du prochain exercice (note 9)	5 788	5 788
	<u>76 508</u>	<u>227 406</u>
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	1 018	-
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 6)	83 549	62 804
DETTE À LONG TERME (note 9)	<u>52 211</u>	<u>30 389</u>
	<u>213 286</u>	<u>320 599</u>
ACTIF NET		
Actif net non affecté	<u>551 144</u>	<u>443 180</u>
	<u>764 430</u>	<u>763 779</u>

ENGAGEMENT (note 10)

Approuvé :



Administrateur

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 novembre	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	107 964	2 965
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	22 669	21 010
Amortissement - Subvention reportée	(2 709)	(2 312)
Perte (gain) sur cession - Immobilisations corporelles	647	-
Escompte - Passif financier	(13 032)	-
Amortissement - Escompte compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	643	-
	<u>116 182</u>	<u>21 663</u>
Variation des comptes clients et autres créances	251 445	(246 826)
Variation des stocks	(23 356)	-
Variation des frais payés d'avance	(3 222)	1 302
Variation des créditeurs	(204 778)	146 632
Variation des subventions reportées affectées aux charges	7 457	-
	<u>143 728</u>	<u>(77 229)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	100	-
Subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	35 111	12 500
	<u>35 211</u>	<u>12 500</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(6 400)	(4 340)
Obtention de financements à long terme	40 000	-
Remboursement des comptes fournisseurs liés aux investissements	(31 714)	(38 774)
	<u>1 886</u>	<u>(43 114)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	180 825	(107 843)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	195 376	303 219
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<u>376 201</u>	<u>195 376</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse (216 075 \$), les placements temporaires (160 126 \$) et le découvert bancaire (0 \$), le cas échéant.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'obtention de subventions à recevoir reportées d'un montant de 6 038 \$ en raison de leurs affectations à des charges futures. Elles comprennent également l'achat d'immobilisations corporelles pour un montant de 52 243 \$ au moyen de financements à court terme et 2 444 \$ au moyen d'un financement à long terme auprès de fournisseurs. Un montant de 31 714 \$ financé à court terme a été remboursé au cours de l'exercice.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 12 janvier 1978 et il est normalement exempté des impôts sur le revenu. Il a pour but d'assurer la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche et de promouvoir les activités sportives récréotouristiques sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Entité ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Gestion du capital

Les activités de l'organisme sont principalement financées par des produits provenant des membres et de subventions. Les fonds ainsi disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Apports reçus sous forme de biens et services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme et à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers. Il en est de même pour les biens et autres services reçus à titre d'apports.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Méthode de comptabilisation des produits d'activités

L'organisme réalise des produits provenant de la vente de services. Le prix de vente que le client doit payer est établi au moment de la vente. L'organisme constate les produits provenant de la vente de biens ou services dans le cadre de ses activités lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et qu'au moment de l'exécution le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites lorsqu'il existe une preuve convaincante d'un accord, que les services ont été rendus et que le prix est déterminé ou déterminable.

Méthode de comptabilisation des apports

L'organisme réalise des produits provenant de l'obtention de subvention. Les apports sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amorties sont reportés et comptabilisés en produit selon la même méthode que celle suivie par l'amortissement des immobilisations acquises. Les apports non affectés sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations et affectés à l'acquisition d'immobilisations non amortie sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des comptes fournisseurs, des salaires et contributions à payer et des dettes à long terme excluant le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes qui est comptabilisé au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la société détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont composés de fournitures de ponts et de ponceaux. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition tels le prix d'achat et les frais de transport.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et les périodes suivantes :

	Méthodes	Périodes
Bâtisse	Linéaire	10 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Équipement de plein air	Linéaire	15 ans
Installation de plein air	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire	7 ans
Aménagement de camping	Linéaire	20 ans
Équipement forestier	Linéaire	5 ans

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	384	6 594
Taxes à recevoir	5 231	20 231
Subvention à recevoir	<u>65 492</u>	<u>282 307</u>
	<u>71 107</u>	<u>309 132</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2020

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtisse	154 579	151 748	2 831	3 203
Matériel roulant	111 676	86 658	25 018	33 211
Équipement de plein air	21 687	2 855	18 832	10 674
Installation de plein air	11 051	2 907	8 144	7 404
Équipement informatique	14 343	3 867	10 476	6 243
Aménagement de camping	717 242	511 231	206 011	179 903
Équipement forestier	2 159	520	1 639	1 040
	1 032 737	759 786	272 951	241 678

Les immobilisations corporelles comprennent un équipement de plein air d'une valeur comptable nette de 5 858 \$ et un équipement forestier d'une valeur comptable nette de 859 \$ non amortis puisqu'ils n'étaient pas en état d'utilisation au 30 novembre 2020.

Les équipements informatiques incluent un équipement d'une valeur comptable nette de 2 095 \$ incluant un amortissement cumulé de 349 \$ loué en vertu d'un contrat de location-acquisition.

5- SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX CHARGES

Les apports reportés affectés aux charges représentent des subventions gouvernementales pour des charges futures liées aux investissements en ponts et ponceaux. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	-
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	-	-
Montant octroyé	32 534	-
Solde à la fin de l'exercice	32 534	-

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2020

6- SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés représentent des apports affectés ayant servi à la construction d'un aménagement de camping. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	62 804	40 959
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(2 709)	(2 312)
Montant octroyé	<u>23 454</u>	<u>24 157</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>83 549</u>	<u>62 804</u>

7 - CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	24 700	179 529
Salaires et contributions à payer	5 773	2 271
Provision pour litige	-	20 713
Sommes dues à titre de mandataire	-	1 999
Sommes dues à l'état	<u>6 898</u>	<u>17 106</u>
	<u>37 371</u>	<u>221 618</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2020

8- OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Emprunt d'un montant initial de 2 444 \$, remboursable par versements mensuels de 68 \$ sans intérêt, échéant en février 2023, garanti par un équipement informatique d'une valeur comptable nette de 2 095 \$.	1 833	-
Portion remboursable au cours du prochain exercice	815	-
	1 018	-

Les paiements minimums exigibles en vertu du bail payables au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	815
2022	815
2023	203
	<u>1 833</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2020

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Emprunt d'un montant initial de 40 517 \$, remboursable par versements mensuels de 482 \$ sans intérêt, échéant en février 2026, garanti par un matériel roulant d'une valeur comptable nette de 24 248 \$.	30 388	36 177
Emprunt d'une valeur nominale de 40 000 \$ octroyé par le gouvernement, garanti sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022, avec possibilité de radiation allant jusqu'à 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2023 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2025. Cet emprunt a initialement été évalué à la juste valeur à l'aide d'un taux d'intérêt de 3 %, en plus de considérer la radiation de 25 %.	<u>27 611</u>	-
	57 999	36 177
Portion remboursable au cours du prochain exercice	<u>5 788</u>	<u>5 788</u>
	<u>52 211</u>	<u>30 389</u>

Les paiements en capital estimés de la dette à long terme (desquels sont exclus les intérêts au taux effectif) payables au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	5 788
2022	5 788
2023	35 788
2024	5 788
2025	5 788

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2020

10- ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail concernant le local qu'elle occupe. Le bail d'une durée de 5 ans se terminera le 31 janvier 2024. Le loyer mensuel actuel est de 597 \$ plus taxes et est indexable annuellement selon l'IPC jusqu'à un maximum de 4 % au 1er février de chaque année.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu du contrat de location-exploitation s'établissent comme suit.

2021	7 164 \$
2022	7 164 \$
2023	7 164 \$
2024	1 194 \$

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. Les risques importants sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette long terme et de ses comptes fournisseurs. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers.

12 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre

	2020	2019
	\$	\$
ANNEXE A - PRODUITS		
Droits d'accès	296 342	258 662
<i>Forfaits simples :</i>		
Pêche	201 079	185 495
Pêche et chasse	85 051	82 525
Chasse	2 097	1 741
<i>Forfaits mixtes et complets :</i>		
Petits et gros gibiers	13 889	12 164
Chasse à l'original	12 828	10 721
Location - Terrain de camping	98 517	88 250
Services aux usagers	42 744	33 254
Cartes de membres	35 721	34 857
	788 268	707 669

ANNEXE B- SUBVENTIONS

Subventions - Projets spéciaux	16 678	44 235
Subventions - Programme traverses de cours d'eau	30 885	53 420
Subventions - Salariales	24 481	22 563
Subventions - Programme divers pour l'entretien des routes	197 643	250 271
Subventions - Maintien et développement des acquis	109 056	99 314
Subventions - Aides gouvernementales d'urgence associées à la pandémie	13 032	-
	391 775	469 803

ANNEXE C - EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER

PROJETS :

Ponts et ponceaux	15 687	30 837
Rechargement	44 434	7 958
Nivelage - Routes secondaires	15 906	42 808
Entretien et réparations	229 624	301 004
	305 651	382 607

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

2020

2019

\$

\$

ANNEXE D - ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales	125 228	124 155
Services professionnels	104 185	75 434
Loyer et locations	7 133	6 980
Fournitures et équipements	12 624	6 662
Entretien et réparations	-	227
Publicité et représentation	9 285	11 720
Frais de gouvernance	4 875	13 838
Cotisations, affiliations et accompagnement	29 693	31 598
Intérêts court terme et frais bancaire	1 147	1 798
Perte sur cession - Immobilisations corporelles	647	-
Amortissement de l'escompte de la dette à long terme	643	-
	<u>295 460</u>	<u>272 412</u>

ANNEXE E - ACCUEIL*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales	225 769	238 980
Fournitures, équipements et services publics	20 689	19 406
Frais de communication	8 224	8 922
Services professionnels	17 945	14 725
Entretien et réparations	8 145	656
Amortissement - Équipements informatiques	2 422	1 524
	<u>283 194</u>	<u>284 213</u>

ANNEXE F - PROTECTION DE LA FAUNE*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales	97 377	125 149
Fournitures et équipements	7 987	12 764
Entretien et réparations	11 939	4 923
Services professionnels	2 726	3 124
	<u>120 029</u>	<u>145 960</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

2020

2019

\$

\$

ANNEXE G - AMÉNAGEMENT*PROJETS:*

Affichage du territoire	-	(1 037)
Amortissement - Aménagement de camping	9 830	9 331
Amortissement - Subventions relatives aux aménagements de camping	(2 709)	(2 312)

7 121

5 982

FONCTIONNEMENTS :

Cueillette des ordures	49 096	35 829
Entretien et réparations - Aménagement de camping	1 111	6 573

50 207

42 402

57 328

48 384

ANNEXE H - AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS*FONCTIONNEMENTS :*

Déplacements et communication	-	30 776
Amortissement des installations de plein air	10 417	10 155

10 417

40 931